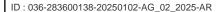


Reçu en préfecture le 06/01/2025







Arrêté n° AG-02-2025 fixant la liste des candidats admis, ou admis sous réserve, à concourir aux concours interne, externe sur titres et troisième concours avec épreuves pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial, spécialité « espaces naturels, espaces verts » - session 2025.

### Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2004-247 du 18 mars 2004 modifiant le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 susmentionné.

Vu le décret n° 2004-248 du 18 mars 2004 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours,

Vu l'arrêté n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique française,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le recensement des besoins effectué auprès des collectivités territoriales du département de l'Indre en 2020,

Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre les Centres de Gestion de l'Interrégion Ile-de-France/Centre-Val de Loire dite « Convention IDF/CVL »,

Vu les demandes de conventionnement des Centres de Gestion du Cher, de l'Eure-et-Loir, d'Indreet-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret,

Vu l'arrêté n° AG-55-2024 portant ouverture au titre de l'année 2025 d'un concours interne, externe sur titres et troisième concours avec épreuves pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial, spécialité « espaces naturels, espaces verts »,

Vu l'arrêté n° AG-72-2024 portant formation du jury des concours interne, externe sur titres et troisième concours avec épreuves pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial, spécialité « espaces naturels, espaces verts » - session 2025,

Vu l'arrêté n° AG-95-2024 fixant le lieu d'organisation des épreuves écrites d'admissibilité des concours interne, externe sur titres et troisième concours avec épreuves pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial, spécialité « espaces naturels, espaces verts » - session 2025,

Vu l'arrêté n° AG-01-2025 portant désignation des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité des concours susmentionnés,

Considérant que certains candidats sont admis à concourir, sous réserve de fournir, jusqu'au jour des épreuves écrites d'admissibilité, les pièces justificatives exigées pour l'accès aux concours susvisés,

Envoyé en préfecture le 06/01/2025

Reçu en préfecture le 06/01/2025

Publié le 06/01/2025

ID: 036-283600138-20250102-AG\_02\_2025-AR

### ARRETE:

### Article 1:

La liste des candidats autorisés, ou autorisés sous réserve, à concourir aux concours interne, externe sur titres et troisième concours avec épreuves pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial, spécialité « espaces naturels, espaces verts » - session 2025, est arrêtée selon le tableau joint en annexe.

### Article 2:

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Indre pour contrôle de légalité, ampliation sera publiée sur le site internet du Centre de Gestion de l'Indre.

### Article 3:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission.

FONCTION

Fait à Châteauroux, le 2 janvier 2025.

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE L'INDRE
Pour le Président et par délégation,

Danielle DUPRÉ-SÉGOT Vice-Présidente

Envoyé en préfecture le 06/01/2025

Reçu en préfecture le 06/01/2025

Publié le 06/01/2025

ID : 036-283600138-20250102-AG\_02\_2025-AR

## Concours d'Agent de Maîtrise Spécialité « Espaces naturels – Espaces verts »

### Session 2025

# Liste des candidats inscrits admis ou admis sous réserve à concourir

		all control of the co				
Libellé	Š	<u>Prénom</u>	Nom	Nom de naissance	<u>Date de</u> naissance	Etat dossie <u>r</u>
INTERNE	Н	Nicolas	ABBÉ	ABBE	01/04/1994	
INTERNE	7	Mickaël	BAINARD		29/07/1993	
INTERNE	m	Marie-Charlotte	BARBE-RICHAUD	BARBE-RICHAUD	04/11/1995	
INTERNE	4	Eric	BAUDOUIN	BAUDOUIN	26/10/1991	
INTERNE	72	Remi	BERTHEREAU	BERTHEREAU	20/08/1987	
INTERNE	9	Lilian	BOUCAULT	BOUCAULT	25/02/1972	
INTERNE	7	Maxime	BRISSON	BRISSON	14/10/1991	
INTERNE	∞	Valentin	BRULÉ	BRULé	16/02/1995	
INTERNE	6	Anthony	BRUNET	BRUNET	22/12/1996	
INTERNE	10	Antoine	BUGNONE		14/06/1988	
4						

Envoyé en préfecture le 06/01/2025

Reçu en préfecture le 06/01/2025

Publié le 06/01/2025

ID: 036-283600138-20250102-AG\_02\_2025-AR

Envoyé en préfecture le 06/01/2025

Reçu en préfecture le 06/01/2025 **5**2**LO**Publié le 06/01/2025 **5**2**LO** 

Publié le 06/01/2025

ID : 036-283600138-20250102-AG\_02\_2025-AR

06/12/1992	07/06/1992	04/10/1988	03/11/1983	26/02/1981	20/02/1976	06/02/1998	13/03/1993	28/04/1971	05/03/1970	13/07/1980	26/12/1995	10/11/2000	14/11/1.969	07/01/1991	02/03/1992
			LEFEVRE			PELLEGRIS	POUPAULT	RIVOALEN	ROCHERIEUX	MAZEROUX	ROUSSELET	ROUTET	SAIZ	SOURIAU	TESSIER
LASKOWSKI	LASSALLE	LE PAVOUX	LEFEVRE	LETRAIN	РАТЕҮТАЅ	PELLEGRIS	POUPAULT	RIVOALEN	ROCHERIEUX	ROULIN	ROUSSELET	ROUTET	SAIZ	SOURIAU	TESSIER
Arthur	Morgan	Florian	Jean-Baptiste	Etienne	Sébastien	Marine	Clément	Frédéric	Pierrick	Angelique	Jérôme	Julien	Michel	Teddy	Amélie
27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42
INTERNE	INTERNE	INTERNE	INTERNE	INTERNE	INTERNE	INTERNE	INTERNE	INTERNE	INTERNE	INTERNE	INTERNE	INTERNE	INTERNE	INTERNE	INTERNE

Envoyé en préfecture le 06/01/2025

Reçu en préfecture le 06/01/2025 **5**2**L O** Publié le 06/01/2025 ID: 036-283600138-20250102-AG\_02\_2025-AR

							sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve								
20/07/1988	13/06/2000	14/08/1993	23/07/1973	26/08/1987	16/11/1996	18/02/1995	29/09/2005	25/05/1999	02/08/1989	19/01/2000	17/04/2001	27/01/1981	09/04/1985	16/06/1995	05/07/1998
THIBAULT	THORINOT	TINGAULT	TURPIN	BOECE	CHENU	COTTIER				LEVEQUE	MONNET	MUREDDA	SARDELLA	TURQUOIS	VIALLE
ТНІВАИСТ	THORINOT	TINGAULT	TURPIN	BOËCE	CHENU	COTTIER	DECARY	FERRANDON	KRIZIC	LEVEQUE	MONNET	MUREDDA	SARDELLA	TURQUOIS	VIALLE
Sébastien	Etienne	Camille	Gregory	Laurent	Romain	Pierre	Léo	Damien	Victor	Charles	Yoann	Tony	Vincent	David	Anthony Julien
43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58
INTERNE	INTERNE	INTERNE	INTERNE	EXTERNE	EXTERNE	EXTERNE	EXTERNE	EXTERNE	EXTERNE	EXTERNE	EXTERNE	EXTERNE	EXTERNE	EXTERNE	EXTERNE

sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
30/09/1992	29/03/1990
	RETION
BOURDIN	RÉTION
Julian	Vivien
59	09
TROISIEME CONCOURS	TROISIEME CONCOURS

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE L'INDRE, Pour le Président et par délégation

FONCTION OF TERRITORALE STATE TO THE SEGOT VICE-Présidente

Envoyé en préfecture le 06/01/2025

Reçu en préfecture le 06/01/2025

Publié le 06/01/2025 **546** 

ID: 036-283600138-20250102-AG\_02\_2025-AR

Envoyé en préfecture le 06/01/2025 Reçu en préfecture le 06/01/2025 52LO

Publié le

ID: 036-283600138-20250102-AG\_02\_2025-AR